

CÉDULE

POUR COMPARAÎTRE
à l'audience.

[FORMULE N° 2.]

PARQUET

La présente devra
être apportée en ve-
nant déposer.

Du 2^e Conseil de guerre permanent de la 6^e division militaire séant à *Lyon*
Place St. François

Nous *Ruggieri, Capitaine*

Commissaire du Gouvernement près le 2^e Conseil de guerre de
la 6^e division militaire, requérons le sieur *Bessillon,*
capitaine, tisseur, rue d'Orléans 1625 à la
Croix-Rouge.

de comparaître à l'audience du 2^e Conseil de guerre permanent,
le 18 septembre 1850, à *une* heures du matin, pour y déposer
en personne sur les faits relatifs au nommé *la présention qui*
lui est imputée.

Le témoin requis est prévenu que, faute par lui de se conformer
à la présente assignation, il y sera contraint par les voies de droit.

Donné à *Lyon*, le 14 du mois de *sept* an 1850



Le Commissaire du Gouvernement,

Ruggieri
BRIGADE DE LA VILLE
LYON

Signification

L'an mil huit cent *Cinquante*, le 18 *juin*

à la requête de M. le Commissaire du Gouvernement près le 2^e Conseil
de guerre de la 6^e division militaire, nous, *Buisson Gend^e*
à la croix rouge,

soussigné, avons signifié la cédule ci-dessus au sieur *Bonissen*
entom^e Tissier

en son domicile à *la croix rouge*
parlant à *sa femme,*

ainsi déclaré; et, à ce qu'il n'en ignore, nous lui avons laissé la présente.

Dont acte, à *Saint-Jean* les jour, mois et an que dessus.

Buisson